

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le syndicat CGT des territoriaux de Châtelleraut s'inquiète des conditions de travail des agents à la Mairie de Châtelleraut.

En effet, on se croirait revenu huit mois en arrière, comme si le premier confinement n'avait pas eu lieu, ou comme si la Covid était de l'histoire ancienne....

Beaucoup d'agents souhaitent télétravailler, mais dans certains services 100% des effectifs sont en présentiel ... La direction se dédouane en invoquant un manque de matériels informatiques ...

Il devrait normalement exister un plan de continuité d'activité (PCA, qui aurait dû être fait depuis Mars 2020), et que nous réclamons et attendons toujours ... Ce plan doit permettre de savoir quels agents doivent travailler sur site pour maintenir le service public, quels agents peuvent télétravailler, quels agents sont considérés comme personnes vulnérables... Donc ce PCA doit permettre d'anticiper et de réagir au plus vite pour une mise en place rapide et efficace du télétravail.

Malheureusement, il n'a pas été fait et aujourd'hui cela entraîne une situation à risque dans les services.

De plus, le manque de moyen humain (1 agent pour répondre à la demande de télétravail) et le manque permanent de moyens matériels auxquels les agents doivent faire face pour mener à bien leurs missions finissent par nous conduire à ces situations dangereuses.

Nous tenons à rappeler, une fois de plus, à Mr le Maire, président qu'il est responsable de la santé des agents.

Le syndicat CGT des territoriaux de Châtelleraut demande donc la mise en place rapide de toutes les solutions nécessaires pour éviter une propagation de la COVID 19 au sein de nos services. Nous rappelons aussi que le gouvernement impose la mise en télétravail des agents à risque mais aussi de ceux dont les missions peuvent s'effectuer à distance. Si ça n'est pas possible par manque d'organisation, d'anticipation ou manque de matériels, les agents doivent être mis en autorisation spéciale d'absence... Ce n'est pas aux agents de payer les manquements de nos directions... et de subir les effets de la politique de destruction des services publics mis en place par l'équipe municipale précédente et qui continue son œuvre actuellement.

Pour les agents qui se sentent en danger nous les encourageons à utiliser leurs droits de retrait et si ça n'est pas possible en cas d'urgence les agents peuvent se mettre en grève couverts par un préavis qui a été déposé au niveau national, départemental et local.

Le syndicat CGT des agents actifs et retraité de la ville, de la CAGC, du CCAS de Châtelleraut.